

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt trois mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL - M TACCONE – Mme SANS – M ROUDET – M BLANC - Mme JACONO – M DARASSE – M MOLIERES - Mme ALCOUFFE – M FABRE – M DOMINGUEZ.

Etaient absents avec pouvoir : Mme ALLETRU avec pouvoir à Mme SANS

Etaient absents : Mme MAUREL – Mme MARTY

Date de la convocation : 14 mai 2019

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Nicole

Le procès verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Subvention aux associations
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Tarifs de la cantine et de la garderie année scolaire 2019-2020
- Remboursement du transport scolaire
- Convention avec Média Tarn
- Projet de sortie scolaire
- Acquisition chemin Beauzelle
- Projet aménagement salle Pontier
- Comité des Fêtes
- Appel de l'AMF à soutenir la reconstruction de Notre Dame de Paris
- Rapport de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Logement communal
- Questions et informations diverses

DCM 2019-021
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur TACCONE, Maire adjoint chargé des affaires culturelles et de la vie associative, présente au Conseil Municipal un projet d'attribution de subventions aux associations établi en fonction des dossiers de demande examinés en commission le 16 mai 2019.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les montants de subvention à allouer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- REJETTE avec 6 voix contre (Mme VIDAL - MM BLANC - DARASSE - MOLIERES - FABRE - Mme ALLETRU) et 3 abstentions (Mme SANS - M ROUDET - Mme ALCOUFFE) la demande de l'association Générations Mouvement qui sollicitait une subvention exceptionnelle de 200.00 € pour l'anniversaire du club (40 ans).
- FIXE ainsi qu'il suit avec 12 voix pour et 1 abstention (M ROUDET) le montant des subventions exceptionnelles à allouer aux associations :

AMDPA (anniversaire du club - 10 ans)	300,00 €
BDSP (anniversaire du club - 30 ans)	300,00 €
Amicale des sapeurs pompiers (anniversaire du centre de secours - 70 ans)	700,00 €

- FIXE ainsi qu'il suit avec 12 voix pour et 1 abstentions (M ROUDET) le montant des subventions 2019 à allouer aux associations :

Abeille sur bouquet	200,00 €
ADMR	2 000,00 €
AMDPA	1 200,00 €
Anciens combattants	150,00 €
BDSP	1 200,00 €
Cinécran 81	320,00 €
Corbière club équestre	500,00 €
Ecole de Foot	800,00 €
FNACA	100,00 €
FSE collègue René Cassin	150,00 €
INICI	300,00 €
Les enfants de Nougaro	800,00 €
Lous Desferrats	200,00 €
PAFC	1 000,00 €
Pétanque Damiattoise	800,00 €
Pimprenelles St Paulaises	150,00 €
Ping St Paulais	800,00 €
Poney City	700,00 €

Restaurant du cœur	286,00 €
Société communale de chasse	600,00 €
Société de chasse St Martin	200,00 €
Société de pêche	600,00 €

- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2019 de la commune.

DCM 2019-022

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 5 juillet 2018,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal 1ère classe en raison de l'avancement de grade d'un agent,

Madame le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires
Adjoint technique territorial	C	2 postes à 35H00
	C	1 poste à 27H30
	C	1 poste à 21H00
	C	2 postes à 18H00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1 poste à 35H00
	C	1 poste à 27H00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1 poste à 31H30
Rédacteur principal 1ère classe	B	1 poste à 35H00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er septembre 2019.

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

DCM 2019-023

TARIFS CANTINE GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents tarifs appliqués pour la cantine et la garderie durant l'année scolaire 2018/2019. Elle présente le coût réel des services et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas augmenter les tarifs des services périscolaires qui restent fixés ainsi qu'il suit pour l'année 2019/2020 :

Tarif	Année scolaire 2019/2020
Cantine repas enfant	3.00 €
Cantine repas enfant tarif majoré	3.90 €
Cantine repas adulte	4.00 €
Garderie fréquentation ponctuelle	2.00 €
Garderie forfait trimestriel 1 enfant	32.00 €
Garderie forfait trimestriel 2 enfants	48.00 €
Garderie forfait trimestriel 3 enfants	64.00 €
Garderie forfait trimestriel 4 enfants	80.00 €

DCM 2019-024

REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE AUX ELEVES SCOLARISES A L'ECOLE DE DAMIATTE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les familles qui ont inscrit leur enfant au service de transport pour l'année 2018-2019 se sont acquittées d'une participation auprès de la FEDERTEEP de 80 € par enfant.

Elle propose au Conseil Municipal de maintenir, comme les années précédentes, le remboursement de cette participation pour les enfants qui sont scolarisés à l'école maternelle et à l'école primaire de Damiatte et qui utilisent régulièrement le service du ramassage scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– DECIDE de rembourser aux familles la somme de 80 € par inscription au transport scolaire pour l'année 2018/2019 sous réserve d'une utilisation régulière du service dans le but de maintenir la gratuité du ramassage scolaire pour les enfants scolarisés à l'école de Damiatte.

DCM 2019-025

CONVENTION MEDIA TARN 2019-2020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'opération « Ecole et Cinéma ». C'est une action culturelle et pédagogique qui permet aux écoliers d'assister à trois séances de cinéma dans une salle proche de l'école. L'école de Damiatte participe à ce dispositif. L'objectif est de faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du 7^{ième} art.

Le financement est assuré par l'association Média Tarn, le Département du Tarn et les communes. Pour ces dernières la contribution financière annuelle s'élève à 1.50 € par élève.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONSIDERANT l'intérêt du maintien de l'opération « Ecole et Cinéma »,
- ACCEPTE de régler la contribution financière municipale annuelle à hauteur de 1.50 € par élève,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'association Média Tarn pour l'année scolaire 2019-2020.

DCM 2019-026

ACHAT CHEMIN BEAUZELLE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section D numéro 1636 sise place de Beauzelle. Cette parcelle, qui vient d'acquérir Monsieur et Madame PIOCH Denis, constitue un chemin de desserte de plusieurs habitations. Considérant que le début du chemin, depuis la place de Beauzelle, supporte les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité, cette emprise doit rester communale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle D 1636 comme porté au plan joint.
- FIXE le prix d'achat de la parcelle à 1 €, prix accepté par les époux PIOCH.

- ACCEPTE de prendre en charge les frais liés à cette acquisition, notamment l'intervention du géomètre et les frais d'acte.

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente requis et tout document utile à cette décision.

COMPTE RENDU

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes de discipline à la cantine. Un enfant notamment ne respecte aucune règle et ne réagit pas aux avertissements, sanctions ou convocation par le Maire.

Monsieur MOLIERES demande s'il n'y a pas intérêt à prévenir les services sociaux, Monsieur BLANC propose de demander aux parents d'user de leur autorité, Monsieur DARASSE suggère qu'un employé communal soit dédié à la surveillance de cet enfant et que les frais soient supportés par la famille. Madame SANS propose de prendre conseil auprès du service juridique.

Madame le Maire s'adressera donc à l'association des maires et des élus du Tarn pour trouver une issue à cette situation difficile tant pour l'élève que le personnel communal.

PROJET DE SORTIE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les enseignants ont le projet d'organiser tous les deux ans une sortie pédagogique de 2 ou 3 jours pour les élèves du cours élémentaire et du cours moyen. Le coût estimé à environ 150 € par élève serait réparti entre les familles, la coopérative scolaire et la commune.

Sachant que cette sortie regrouperait environ 40 enfants tous les deux ans, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour participer à hauteur de 70 à 75 € par élève.

Pour information, Madame le Maire précise au Conseil Municipal que le coût supporté par la commune est de 1000 € par élève scolarisé à Damiatte en ne prenant en compte que les dépenses de fonctionnement et en se basant sur l'année 2018.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SALLE PONTIER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu Monsieur VANDENDRIESSCHE, représentant le Département, Madame FITA pour la Région et un membre du comité départemental du judo pour leur présenter le projet d'aménagement de la salle Pontier afin d'obtenir des soutiens financiers sur cet investissement.

CONGRES DES MAIRES

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal qui souhaiteraient participer au congrès des maires 2019 à Paris à s'inscrire rapidement ; le nombre de place étant limité.

APPEL DE L'AMF A SOUTENIR LA RECONSTRUCTION DE NOTRE DAME DE PARIS

Madame le Maire relaie au Conseil Municipal l'appel de l'association des maires de France à soutenir la reconstruction de Notre Dame de Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition et préfère réserver son soutien au patrimoine local.

RAPPORT DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la note d'information 2019 de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Madame SANS demande que ce document soit transmis aux élus par messagerie.

LOGEMENT COMMUNAL

Madame le Maire avise le Conseil qu'un locataire d'un logement communal est en retard de paiement de nombreux loyers. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les mesures qu'il souhaite prendre envers ce locataire. Elle précise qu'elle s'est adressée à plusieurs reprises au locataire pour échelonner le règlement de la dette, un échéancier établi d'un commun accord a été signé. Il n'a cependant pas été respecté. De plus, la CAF ne verse plus l'allocation logement.

Le Conseil Municipal, conscient qu'un dossier de surendettement peut être déposé et que la dette de loyer effacée, souhaite néanmoins entamer une procédure d'expulsion et charge Madame le Maire de la mettre en œuvre.

Madame le Maire informe l'assemblée que la procédure est très longue et souhaite revoir le locataire.

PROJET FOSSE NAUTIQUE A AQUAVAL

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le questionnaire établi par la communauté de communes et Castres Sports Nautiques. Il s'agit de recueillir les souhaits des habitants sur les activités nautiques qu'ils souhaiteraient pratiquer au sein du nouvel équipement aquatique qui serait basé à Lautrec (fosse de plongée notamment).

Ce questionnaire serait distribué aux Damiattois en même temps que la prochaine édition de la Damiattoise au mois de juin.

INFORMATION LOI EGALIM

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2022, 50 % de produits durables, avec un label de qualité ou local dont 20 % de produits bio devront être utilisés dans la restauration collective. De plus, au plus tard en novembre 2019 et pour une période test de deux ans, une fois par semaine un menu végétarien devra être proposé.

Madame SANS s'inquiète du coût pour la collectivité et de la difficulté à mettre en œuvre cette mesure. Madame le Maire précise qu'un menu a déjà été proposé aux enfants avec seulement des protéines d'origine végétale. Le recours aux produits bio et locaux est déjà pratiqué pour la cantine de Damiatte. Il faudra quantifier la proportion de ces produits pour évaluer dans quelle mesure cela répond à la réglementation.

SECTION DE COMMUNE DE BEAUZELLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée pour régler la circulation, le stationnement et réaliser des aménagements pour sécuriser le hameau de Beauzelle. Considérant que la demande porte sur la section de commune et non sur une voie communale, elle organisera au mois de septembre prochain une réunion avec les habitants du hameau pour entendre les besoins et attentes de chacun.

VOIRIE INTERCOMMUNALE

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que les travaux sur les voies d'intérêt communautaire sont en cours de réalisation. Monsieur DARASSE souligne que le chantier est mal ou peu signalé ce qui pose des problèmes de sécurité.

STATIONNEMENT AVENUE DE GRAULHET

Monsieur MOLIERES demande à Madame le Maire s'il ne serait pas envisageable de supprimer le stationnement avenue de Graulhet, le long du trottoir devant l'épicerie. En effet, lorsqu'un véhicule y est garé, il gêne la visibilité au carrefour pour les automobilistes qui débouchent sur l'avenue de Graulhet en venant de l'avenue de Lavour. Il propose d'interdire le stationnement sauf pour les livraisons du commerce afin d'améliorer la sécurité du carrefour.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

MOTION DE SOUTIEN A L'ONF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts demande la signature d'une motion pour le maintien du service public de l'ONF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas signer cette motion.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 23H30.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i> <i>Absente</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i> <i>Absente</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i> <i>Absente avec pouvoir à</i> <i>Mme SANS</i>

